

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**
-----A-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**DECRET N° 98 - 296 DU 20 AOÛT 1998
portant nominations d'un conseiller d'ambassade.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°92-555 du 19 août 1992 fixant la durée des affectations dans les postes diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°93-582 du 30 novembre 1993 définissant la carte diplomatique et consulaire de la République du Congo ;

Vu le décret n°94-354 du 3 août 1994 fixant le régime de rémunérations applicables aux personnels des services extérieurs du ministère des affaires étrangères et aux personnels des cabinets près les ambassades ;

Vu le décret n°93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°94-440 du 2 septembre 1994 portant modifications de certaines dispositions du décret n°93-580 du 30 novembre 1993 fixant les effectifs des ambassades et des consulats ;

Vu le décret n°98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu l'arrêté n°1864 du 19 août 1992 portant codification de la rotation diplomatique ;

Vu l'arrêté 287-SP du 21 juin 1958 fixant le règlement de la solde des fonctionnaires ;

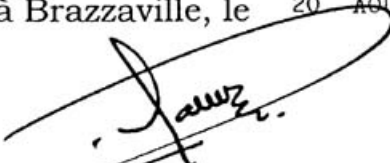
Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.- Madame Louis SYLVAIN-GOMA, née MANFALE Laurentine, chef de formation aux assurances et réassurances du Congo, est mise en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères et de la coopération et affectée à l'ambassade du Congo en République gabonaise en qualité de conseiller.

Article 2.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

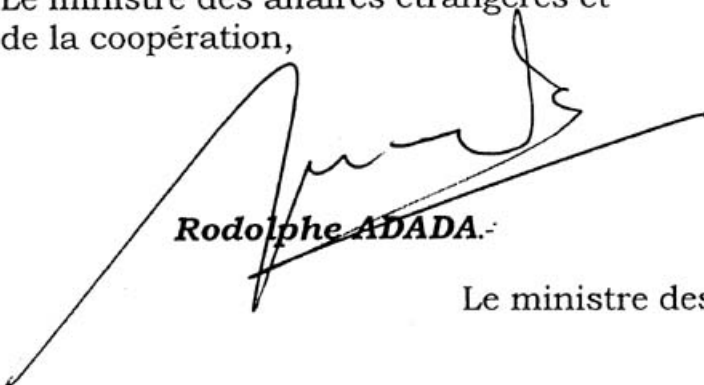
Fait à Brazzaville, le 20 AOÛT 1998



Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

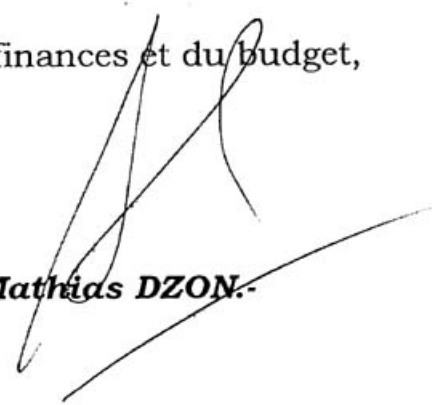
Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères et
de la coopération,



Rodolphe ADADA.-

Le ministre des finances et du budget,



Mathias DZON.-